



**Bulletin de la Fédération
des
Associations de Défense de l'Habitat Fluvial**
Spécial facturation : révision de l'indice

L'escargot qui flotte

Les augmentations dues à l'Indice du Coût de la Construction... Où en sommes-nous ?

Vous avez reçu, fin janvier, une page spéciale de l'Escargot qui Flotte demandant à nos adhérents de payer leur redevance sans la dernière augmentation liée à la hausse de 9% de l'indice de la construction (ICC).

Beaucoup d'entre vous ont suivi ces consignes, ce qui a permis d'inquiéter nos gestionnaires.

Dans le même temps, le bureau de l'ADHF-F a saisi par courrier :

- M. Dominique Busserau secrétaire d'état chargé des transports,
- M. Maugé, directeur du développement à VNF Béthune,
- Tous les membres des Conseils d'Administration de VNF et du PAP,
- Le Conseil Supérieur de la Navigation de Plaisance.

Nous avons également eu recours au service d'un cabinet d'avocats qui, dans un premier temps, a contacté les services juridiques de VNF pour entamer des négociations.

Dans ce numéro :

Les augmentations... Où en sommes-nous ?	p 1
Lettre type	p 2
Le CA	p 2

Ces différentes actions ont commencé à porter leurs fruits, puisque nous avons déjà obtenu :

- Une réponse de M. JF Dalaise Président du CA PAP nous indiquant sa volonté de « modérer très sensiblement » le niveau de hausse pour 2009,
- Une réponse de Mme Bacot précisant qu'elle proposerait une « éventuelle réforme de cette indexation »,
- Un rendez-vous le 26 mars avec M. Vermeulen, Directeur de cabinet de Dominique Bussereau, qui demandera aux établissements gestionnaires de considérer la situation avec la plus grande attention,
- Un rendez-vous le 30 mars avec M. Maugé pour nous proposer un axe de négociation.

Vous trouverez les deux comptes rendus de ces entretiens sur notre site www.adhf-f.org.

Siège social : ADHF-F – Port des Champs Elysées – 75008 – Paris

Sachant que le PAP se rangera à l'avis de VNF, c'est donc avec M. Maugé que nous devons négocier. Suite au dernier rendez-vous, celui-ci nous propose :

- de lisser l'augmentation de 2009 sur 2 années, c'est-à-dire d'appliquer 4% cette année; et le reste l'année prochaine, soit 5%, qui viendraient s'ajouter au taux de l'ICC de 2010, qui devrait être négatif,
 - de prendre un nouveau rendez-vous en novembre, quand la valeur de l'indice sera connue, pour décider de l'application de ce lissage,
- Concernant l'indice, il ne lui paraît pas possible actuellement de le changer par soucis d'équité avec les autres usagers.

Après consultation du cabinet d'avocat, le bureau adopte la position suivante qui sera soumise au prochain CA programmé début mai et qui devra décider de la suite à donner à nos actions :

- Les 4 % proposés pour 2009 nous semblent encore trop élevés eu égard au taux de l'IRL pour la même période (indice appliqué aux loyers « d'à terre ») qui est d'environ 2.4%,
- Le changement d'indice demeure notre principale revendication à terme malgré le refus de M. Maugé. Il doit être envisagé dès maintenant pour être appliqué cette année ou au plus tard l'année prochaine.

D'ici là, en attendant une réponse officielle de nos gestionnaires, nous demandons à tous nos adhérents de continuer à régler leurs redevances **sur la base des factures 2008** en accompagnant leur paiement d'un courrier à leur agent comptable légèrement modifié. (Voir modèle ci-dessous ou sur le site).

Nous jugeons par contre inutile de continuer à mettre en copie le ministre et les gestionnaires qui sont déjà saisis.

Il est important de rester vigilants et mobilisés. Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ce dossier. Informez-vous, vous aussi, par le biais de notre site.

Nom propriétaire

Devise du bateau

Agence Comptable PAP ou VNF

Madame, Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, un chèque de euros, en règlement de la somme due pour le stationnement de mon bateau.

Vous constaterez que j'ai repris le montant de ma dernière facture car je refuse toujours la nouvelle augmentation qui est appliquée.

L'ADHF-F, à plusieurs reprises, a alerté VNF et le PAP sur les hausses successives des 3 dernières années qui ne correspondent nullement à la hausse du coût de la vie. Elle a demandé que l'indice de la construction sur lequel sont indexées nos redevances soit remplacé par un autre indice plus adapté (IRL par exemple).

Des rendez-vous ont eu lieu. Des propositions ont été faites et nous attendons une réponse officielle.

En espérant que ce différend sera réglé le plus rapidement possible, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Conseil d'administration de l'ADHF-F début mai

Contactez vos représentants d'associations ou de quais afin qu'ils puissent vous représenter le plus fidèlement possible à ce conseil.